

RÈGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL

Édition 2018 v.20180809

Art. 1: ORGANISATION

a) La Fédération Luxembourgeoise du Cinéma d'Auteur (FGDCA a.s.b.l.) organise une fois par an le Concours National des meilleures productions de courts-métrages (vidéo) non professionnelles des films d'auteur.

b) L'organisation matérielle du Concours est confiée au conseil d'administration de la fédération. Pour la projection, le club, le membre adhérent ou l'institution concernés doivent se conformer aux normes définies sur le bulletin d'inscription.

c) A la demande expresse d'un membre, la fédération peut lui confier l'organisation matérielle du Concours National. Le présent règlement ne peut en aucun cas être modifié ou être suspendu en tout ou en partie par l'organisateur.

d) Aux fins du présent règlement, est considéré comme "participant au Concours National" tout membre d'un club ou d'une institution affilié(e), tout jeune entre 14 et 25 ans, ainsi que tout membre adhérent.

Art. 2: PRODUCTIONS ADMISES

a) Le Concours National est réservé aux vidéastes visés sub Art. 1-d). Chaque club/institution affilié(e) a le droit d'inscrire les productions de ses membres, pour lesquelles il/elle se porte garant. Les jeunes et les membres adhérents se portent garants de leurs propres productions.

b) Les productions doivent être non-professionnelles, c.à.d. elles ne peuvent avoir été réalisées à des fins commerciales.

c) L'auteur choisira une des catégories proposées par la FGDCA, à savoir :

1. **Jeunesse** (14-25 ans inclus),

2. **Adultes** :

subdivisée dans les catégories suivantes :

- Information (documentaire, reportage, film nature, ...)
- Fiction (scénario, humoristique, ...)
- Fantaisie, (film expérimental, clip musical, ...)
- Minute Movie Cup (film dont la durée est inférieure à 60 secondes).

d) Les noms des auteurs doivent être les mêmes que ceux mentionnés dans le générique.

e) Les productions doivent être présentées sur support numérique et être prêtes à la projection.

f) La durée des projections nette est limitée à 60 minutes par club/institution et à 30 minutes par adulte adhérent.

Art. 3: PARTICIPATION

a) La FGDCA met des bulletins d'inscription à la disposition des clubs, au moins deux mois avant la date fixée pour le Concours National.

b) Les bulletins d'inscription, dûment remplis et signés par l'auteur et signés par un responsable d'un club, d'une institution ou par un membre doivent être renvoyés par le secrétaire à la FGDCA au moins 6 semaines avant la date du Concours National.

c) Les productions doivent être envoyées/remises à un délégué de la fédération ou envoyées par voie postale à la FGDCA a.s.b.l. - B.P. 444 - L-2014 Luxembourg, au moins 6 semaines avant la date du concours, le tout sous peine d'exclusion; ceci pour permettre aux organisateurs de transférer l'ensemble des œuvres présentées sur support numérique.

d) L'inscription d'une production oblige l'auteur de la tenir à la disposition de la FGDCA pour des manifestations ultérieures. Il autorise également la fédération d'en tirer une copie. L'auteur donne son accord afin que son film puisse être publié sur le site de la FGDCA.

Art. 4: JURY, PALMARÈS ET PRIX

a) Le conseil d'administration choisit un jury composé en majorité d'au moins de trois personnes actives dans le cinéma professionnel, non-membres d'un club, ainsi que d'au moins deux membres d'un club.

b) La fédération délègue un responsable qui officie comme secrétaire, veille au bon fonctionnement du jury et au respect du règlement.

c) Les membres du jury élisent un président en leur sein.

d) Les lauréat(e)s sont désigné(e)s selon l'appréciation du jury.

e) Il y a plusieurs classements :

1. un classement **Jeunesse**,
2. un classement **Adultes** pour chacune des trois catégories "information", "fiction" et "fantaisie",
3. un classement "Minute Movie Cup" (uniquement si au moins trois films sont inscrits dans cette catégorie).

Les meilleures productions des différentes catégories sont récompensées. Cependant, si le jury estime que dans une des catégories, aucun film ne mérite une récompense, aucun prix ne sera décerné dans cette catégorie.

f) Les résultats sont sans appel.

g) Des prix spéciaux peuvent être décernés pour récompenser des éléments distinctifs tels que montage, sonorisation, photographie, utilisation de techniques ou formes nouvelles, interprétation masculine/féminine, mise en scène, recherches dans le langage cinématographique, animation, valeur pédagogique, commentaire, choix de la musique, style/originalité, idée/scénario, humour/comédie, costumes/décors,... etc.

h) Tous les auteurs reçoivent un diplôme de participation.

Art. 5: FGDCA "MINUTE MOVIE CUP"

Un classement particulier est opéré pour les films d'une minute (durée maximale 60 secondes tout inclus) à la condition qu'au moins trois films rentrant dans cette catégorie soient projetés, sinon, les films rangent dans une des catégories mentionnées sub Art. 2. c).

Art. 6: DIVERS

a) Le fait de participer au Concours National implique l'adhésion au présent règlement.

b) Les cas non prévus ou les cas d'interprétation sont tranchés par le conseil d'administration.

c) Le présent règlement abroge et remplace les règlements antérieurs tels qu'ils ont été modifiés par la suite.

d) La FGDCA décline toute responsabilité pour perte ou dommage accidentel des productions.

e) Chaque production sélectionnée par le comité de la FGDCA pour des concours et festivals officiels ultérieurs, nationaux ou internationaux, doit obligatoirement rester dans l'état dans lequel elle a été présentée au Concours National.

f) Un comité, composé de personnes ayant quelques participations au festival mondial de l'UNICA à leur actif, procédera à la sélection des œuvres cinématographiques représentant le Luxembourg

g) Il est fortement recommandé aux auteurs de sous-titrer dans au moins une des langues officielles de l'UNICA (DE, FR, EN) les films sélectionnés dont la compréhension repose de façon prépondérante ou significative sur les dialogues ou le commentaire.

Les délégués, membres du c.a. de la FGDCA

Nico SAUBER	26, um Kecker	L-5489 EHLEN	saubernico@gmail.com
Jean REUSCH	135, Kohlenberg	L-1870 LUXEMBOURG	jreusch@pt.lu
Christiane ENSCH	7, sentier de Bricherhof	L-1262 LUXEMBOURG	chensch1@pt.lu
Robert GROSSKLOS	19, rue Michel Gehrend	L-1619 LUXEMBOURG	grossrob@pt.lu
Léon SCHLECHTER	10, rue J.F. Kennedy	L-7371 HELMDANGE	rannerbaach@internet.lu
Ben ALLARD	11, am Duerf	L-9776 WILWERWILTZ	neb.lux@gmail.com
Jeannot HUBERTY	10, Spierzelt	L-8063 BERTRANGE	jeannot.huberty@gmail.com